

Messages clés à l'intention de la CSA 46

Octobre 2019

1) Sur le thème général des DSD du CSA 46 :

Nous prévoyons que la discussion sur les ODD, informée par le rapport SOFI et les discussions du Sommet des Nations Unies sur les ODD, sera franche et honnête. Nous allons dans la mauvaise direction en ce qui concerne la réalisation de l'ODD 2, et la possibilité d'atteindre l'objectif de Faim Zéro devient de plus en plus improbable. **Il ne suffit plus de simplement accélérer - nous devons changer de direction.** Le CSA a élaboré et adopté des orientations politiques qui peuvent et doivent guider cette évolution vers des politiques publiques davantage centrées sur les populations et les communautés pour des systèmes alimentaires durables, axées sur le soutien aux petits producteurs alimentaires et la réalisation du droit à l'alimentation pour tous. Le CSA doit non seulement réaffirmer son attachement à sa vision, mais aussi proposer des mesures concrètes pour renforcer la cohérence des politiques, la convergence et la responsabilisation par rapport aux objectifs et aux recommandations du CSA. Les membres doivent réaffirmer leur engagement à l'égard du CSA en tant que plate-forme politique mondiale légitime pour diriger la réalisation de l'ODD 2 dans le cadre du Programme 2030.

En ce qui concerne le **Sommet des systèmes alimentaires de 2021**, nous sommes d'avis que le CSA doit jouer un rôle central dans la préparation et la réalisation de ce sommet, dans le cadre de son rôle de principale plate-forme politique intergouvernementale et internationale au sein de l'architecture mondiale de la sécurité alimentaire et la gouvernance nutritionnelle. La vision du CSA doit être au cœur de ce Sommet, tout comme la participation de tous les acteurs concernés, en accordant une attention particulière aux groupes les plus touchés par la faim et la malnutrition. Les prochaines Directives volontaires du CSA sur les systèmes alimentaires et la nutrition doivent devenir la pierre angulaire du Sommet et leur promotion sera faite à travers un engagement fort en faveur de leur mise en œuvre.

La session plénière du CSA à l'occasion de la Journée internationale de la femme rurale est essentielle pour promouvoir les **droits des femmes, l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres en tant que priorité transversale pour le CSA.** Elle devra réaffirmer qu'il faut intégrer cette perspective dans tous les processus du CSA et ouvrir la voie à l'élaboration de Directives volontaires sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes pour la sécurité alimentaire et la nutrition.

La session plénière du CSA sur la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale et la session consacrée au Suivi des recommandations politiques CSA concernant les petits exploitants **seront l'occasion de rappeler l'attention prioritaire accordée par le CSA aux besoins, aux droits et au potentiel des petits producteurs d'aliments dans toute leur diversité**, notamment par la mise en œuvre de la Déclaration des droits des paysans et autres personnes vivant dans les zones rurales.

2) **Concernant le PTPA** : Le CSA adoptera un PTPA ambitieux et efficace qui a le potentiel de contribuer de manière significative au changement d'orientation nécessaire :

- a. Nous nous félicitons du processus de convergence des politiques qui fait suite au rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur **Agroécologie et d'autres innovations** qui doit aboutir à l'adoption de recommandations politiques lors de la CSA 47. Nous sommes inquiets face aux comportements et manœuvres de certains membres, peu nombreux mais influents, visant à entraver ou à soumettre ce processus à des conditions. Le processus du CSA sur cette question doit rester ouvert, inclusif, participatif, transparent et équitable, ce

qui signifie aussi que la recherche d'un consensus sur des accords politiques substantiels et largement acceptés ne peut être entravée par des tentatives de faire jouer des mesures destructrices du type veto. Tous les membres doivent être traités avec la même attention et le même respect, et nous nous attendons à ce que les voix de ceux qui ont pratiqué l'agroécologie pendant des décennies soient entendues au cours du processus.

- b. Nous nous félicitons également de la proposition relative à l'**Engagement des jeunes et Emploi des jeunes** dans les systèmes agricoles et alimentaires, bien que plusieurs éléments essentiels devront faire l'objet d'une attention plus soutenue durant le processus lui-même :
- Reconnaître le leadership, l'action, l'autonomie et la diversité des jeunes ;
 - Assurer un travail décent, des modes de vie décents et des revenus décents pour et par les jeunes ;
 - Investir dans la jeunesse, y compris du point de vue de leur capacité à être des agents de la réalisation progressive des droits humains ;
 - Identifier l'environnement politique public nécessaire pour faire en sorte que l'agriculture à petite échelle puisse rester une option positive pour les jeunes, conformément aux orientations politiques du CSA.
- c. Nous soulignons l'importance de la proposition sur l'**égalité des genres et l'autonomisation des femmes**. Le CSA doit veiller à ce que les Directives volontaires soient élaborées dans le cadre d'un processus inclusif et participatif et à ce qu'elles aboutissent à un résultat politique global comportant une dimension forte et transversale sur les droits des femmes. Les États membres et les participants doivent défendre avec fermeté et clarté les droits humains et les droits des femmes dans ce contexte.
- d. L'axe de travail proposé sur la **réduction des inégalités en matière d'insécurité alimentaire et de nutrition** est fondamental pour la réalisation du droit à l'alimentation et constitue une urgence au niveau mondial. Nous sommes fermement convaincus que le rapport du Groupe d'experts de haut niveau pour 2022 devra porter sur cette question des inégalités, de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Nous soutenons également la proposition relative à la collecte et à l'analyse des données qui, à notre avis, constitue un défi transversal pour tous les domaines de travail du CSA. Le CSA pourrait demander au Groupe d'experts de produire deux rapports en 2022, l'un sur les inégalités et l'autre sur la collecte de données.

3) Systèmes alimentaires et nutrition

L'un des principaux processus de convergence des politiques au sein du CSA est le processus actuel d'élaboration de Directives sur les systèmes alimentaires et la nutrition. Ce processus offre aux États membres et aux autres participants du CSA une occasion unique d'engager un débat holistique et franc sur les divers problèmes qui se posent dans l'ensemble des systèmes alimentaires et sur les liens avec la nutrition ainsi que d'autres dimensions essentielles de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le contexte de la réalisation progressive du droit à l'alimentation. Le MSC espère que les Directives, une fois adoptées en octobre 2020, fourniront une orientation claire pour la transformation systémique des systèmes alimentaires afin de les rendre véritablement sains, durables et justes. Nous espérons en particulier que les aspects suivants joueront un rôle essentiel dans la suite du processus :

- Soutenir l'élaboration des Directives en matière de droits humains en tenant pleinement compte de l'interdépendance et de l'indivisibilité des droits humains ;

- Veiller à ce que les Directives soient axées sur les personnes et accordent la priorité aux intérêts des personnes touchées ;
- Souligner le rôle crucial que jouent les femmes dans les systèmes alimentaires et la nutrition, tout en reconnaissant que les violations des droits des femmes sont un facteur clé de la malnutrition et qu'il est urgent d'y remédier ;
- Reconnaître la nécessité d'avoir une discussion honnête sur les dysfonctionnements des systèmes alimentaires comme point de départ d'une transition vers des systèmes alimentaires véritablement sains, durables et justes;
- Développer les liens entre l'agroécologie, les systèmes alimentaires durables et la nutrition ;
- Soutenir une approche systémique qui recoupe les multiples aspects des systèmes alimentaires et la nécessité d'une cohérence politique avec les autres espaces et processus politiques qui affectent les systèmes alimentaires et la nutrition.